



Travaux effectués sans demande d'entente dans copropriete

Par **martou**, le **22/02/2012** à **20:37**

Bonjour,
je suis propriétaire d'un appart dans une maison de village. Il n'y a pas de contrat de copropriete. Le propriétaire du dessus a fait refaire la toiture sans mon consentement et demande de payer la moitié
les dégâts à la toiture étaient très importants . Je me demande si je dois payer pour sa negligence passée alors que je n'ai l'appart que depuis peu
je vous remercie